Date de publication : 11/09/2023 CD15 | n° acte : 23-3531

# Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1009435//2210155

Date: 10/08/2023

Contact: FLOTTES Manon

UI AURA - INEO RCC

654 CRS TROISIEME MILLENAIRE

BP

69792 SAINT PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

(a)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence

d'Aurillac

RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée :

Conformément à la PI du /2023 du18/08/2023

Date et signature : Le 11/09/2023 Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre DGT - Agence d'AURILLAC

VINCENT CALIBERN

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté  $N^{\circ}$  ...... du ............)

Niveau d'urgence

Raccordement client: Non

Localisation des Travaux

15130 ARPAJON-SUR-CERE - RD920.

Type des travaux	Evaluation en	longueur et	en nombre	Evalu	uation du pat	rimoine
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m, d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m, d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Date de publication : 11/09/2023

Commentaires: N° COG IMI-VA-15012/0170-1POSER UNE CHAMBRE L2T SANS FOND SUR LES 3Ø60 + 2Ø45 EXISTANTS Les travaux doivent impérativement être fait avant le mois d'octobre 2023

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

Date de publication: 11/09/2023



# PROPOSITION D'IMPLANTATION CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PRDI / DGT AGENCE d'Aurillac

Intitulé de l'opération: Tranchée

RD n° 920

Demande de: CML15

Objet de la demande: Raccordement téléphonique/fibre optique

Commune(s): ARPAJON SUR CERE

Lieu dit: Senilhes

Le 11 septembre 2023, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant l'agence Départementale Madame Manon FLOTTES représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence Départementale

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Franck MEMBRADO

Vu par le responsable de l'agence départementale

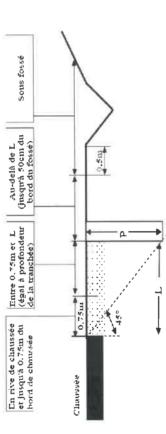
Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre DGT - Agence d'AURILLAC

VINCENT CALIBERN

	Catégories et niveaux					TONG	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC	DOMAINE PL	BLIC		
	B		Côté	•			Sous accotement	t			
	Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a		de Ia			En rive de chaussée	Entre 0,75m et L égal à	Au-delà de			N° du schéma type applicable
N° RD	Cat.1 niv. 2b	Plans	route	Technique*	Sons	et jusqu'à	profondeur	ח	Sous fossé	Sous trottoir	(Schémas annexés à la PI)
	Cat. 2		D on G	TT, TE, FD,	Chaussée	0,75m du	de tranchée				•
	Cat 3		suivant	F, SA		bord de ch.					observations diverses
			le sens								
920	Cat 1 niv 1	An	C	LL						Fouille de	POSE D'UNE CHAMBRE
		PR23+183	1	d d						3m x 1.50m	L2T SANS FOND Schémas 10
	Le	es trava	ux dc	Les travaux doivent impérat	pérative	ement ê	tivement être fait avant le mois d'octobre 2023	ivant le	mois d'	octobre	2023

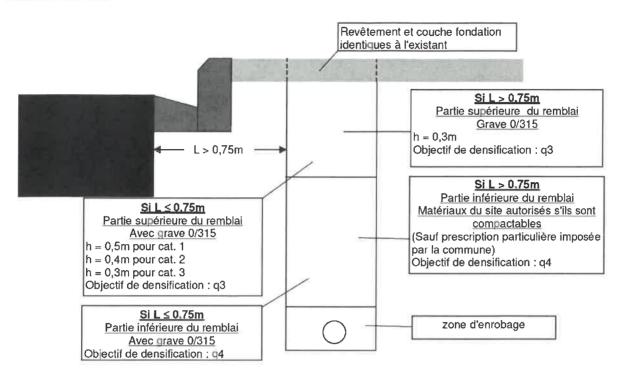
\* Techniques: TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites FD = Forage dirigé F = Fonçage SA= Supports aériens



Date de publication : 11/09/2023

### Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3



Date de publication: 11/09/2023

#### MAIRIE ARPAJON SUR CERE

ARPAJON SUR CERE, le 18/08/223
Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR
CERE
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

## DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

#### **OBJET DE LA DEMANDE:**

Demandeur: CML15

Dates des travaux:

Voies concernées : Route départementale n°920

<u>Commune(s)</u>: ARPAJON SUR CERE <u>Lieu-dit</u>: Senilhes

Description des travaux : Raccordement téléphonique/fibre optique

#### Prescriptions proposées

- Raccordement téléphonique/fibre optique conformément à la proposition d'implantation ci-jointe A récluse useument

AVIS (1): Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Pour Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR CERE, et far déligation

Gabriel GAREN

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Niepce 15000 AURILLAC

Affaire suivie par : F MEMBRADO Email : <u>aaurillac@cantal.fr</u> (1) Rayer la mention inutile